

**Belgique-Bruxelles: ICD — Assistance technique relative à l'instrument de dialogue régional UE-ANASE amélioré (E-READI)**  
**OJ S 56/2017 21/03/2017**  
**Avis de marché de services**  
**Services**

**États membres de l'ANASE**

**1. Référence de la publication:**

EuropeAid/137723/DH/SER/MULTI.

**2. Procédure:**

Restreinte.

**3. Intitulé du programme:**

Instrument de dialogue régional UE-ANASE amélioré (E-READI).

**4. Financement:**

DCI-ASIE/2014/37572.

**5. Pouvoir adjudicateur:**

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, agissant au nom et pour le compte des États membres de l'ANASE bénéficiaires, représentés par le secrétariat de l'ANASE, Bruxelles, BELGIQUE.

**Caractéristiques du marché**

---

**6. Nature du marché:**

Marché à prix unitaires.

**7. Description du marché:**

L'objectif général du mécanisme E-READI est de contribuer à l'intégration de la réduction de la pauvreté en tant que principe de base essentiel au sein de l'ANASE. Le but du mécanisme est de contribuer à la mise en œuvre des projets de la communauté de l'ANASE, sur la base de l'expérience et du savoir-faire européens au moyen de dialogues stratégiques sectoriels (à tous les niveaux et en y associant les institutions démocratiques et la société civile) afin de contribuer aux processus d'élaboration des politiques dans les domaines d'intérêt commun, et de renforcer les capacités en couvrant les 3 piliers de la communauté de l'ANASE.

Le mécanisme couvrira les 3 piliers de la communauté de l'ANASE:

- 1) le pilier sécuritaire et politique de l'ANASE, comprenant, sans toutefois s'y limiter, les droits de l'homme, la coopération maritime, la paix et la réconciliation;
- 2) le pilier économique de l'ANASE, comprenant, sans toutefois s'y limiter, les sciences et la technologie, les TIC, l'énergie, les aspects relatifs aux échanges non couverts par les autres projets UE-ANASE; et
- 3) le pilier socio-culturel de l'ANASE, comprenant, sans toutefois s'y limiter, le changement climatique, la gestion des catastrophes, l'environnement, l'éducation, la réalisation des objectifs de développement durable; et le soutien à la réflexion sur la manière de réduire les écarts de développement entre les pays les plus développés de l'ANASE et ses membres les plus récents (Cambodge, République démocratique populaire lao, Myanmar/Birmanie et Viêt Nam — CLMV).

**8. Nombre et intitulé des lots:**

Lot unique.

**9. Budget maximal:**

10 000 000 EUR.

**10. Services supplémentaires éventuels:**

Le pouvoir adjudicateur pourra, s'il le souhaite, étendre la durée et/ou la portée du projet, sous réserve de disponibilité budgétaire, jusqu'à un montant estimé à environ 9 000 000 EUR. L'exécution satisfaisante des tâches par le contractant constitue une condition préalable à toute reconduction du marché.

---

**Conditions de participation**

**11. Éligibilité:**

La participation est ouverte à toutes les personnes morales, participant individuellement ou au sein d'un groupement (consortium) de candidats, effectivement établies dans un État membre de l'Union européenne, ou dans un pays ou sur un territoire éligible, tel que défini en vertu du règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11.3.2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure concernant l'instrument applicable en vertu duquel le marché est financé (voir également point 29 ci-après), ainsi qu'à toutes les personnes physiques qui en sont ressortissantes. La participation est également ouverte aux organisations internationales.

**12. Candidature:**

Peuvent poser leur candidature toutes les personnes physiques et morales éligibles (voir point 11) ou tous les groupements de ces personnes (consortiums).

Un consortium peut être un groupement permanent, légalement constitué, ou un groupement non officiel constitué pour un marché spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) seront conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (voir point 11) entraînera l'exclusion immédiate de la personne concernée. Si cette personne inéligible fait partie d'un consortium, l'ensemble du consortium sera exclu.

**13. Nombre de candidatures:**

Les personnes physiques ou morales ne pourront présenter qu'une seule candidature, quelle que soit leur forme de participation (en tant qu'entité juridique individuelle ou chef de file ou partenaire d'un consortium candidat). Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale présenterait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne aura participé seront exclues.

**14. Interdiction, pour les candidats présélectionnés, de former des groupements:**

Toute offre émanant de soumissionnaires dont la structure juridique est autre que celles mentionnées dans les formulaires de candidature sera exclue de la présente procédure restreinte, sauf accord préalable du pouvoir adjudicateur (voir «Guide pratique» — PRAG 2.4.3). Les candidats présélectionnés ne pourront ni s'associer ni conclure d'accord de sous-traitance mutuelle dans le cadre du marché en objet.

**15. Motifs d'exclusion:**

Les candidats devront joindre à leur formulaire de candidature une déclaration signée (incluse dans le formulaire type de candidature) attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion énumérées au point 2.3.3 du PRAG.

**16. Sous-traitance:**

La sous-traitance est autorisée.

**17. Nombre de candidats qui seront présélectionnés:**

Sur la base des candidatures reçues, 4 à 8 candidats seront invités à présenter une offre détaillée dans le cadre du présent marché. Si le nombre de candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur pourra inviter les candidats qui satisfont aux critères à présenter une offre.

**Calendrier provisoire**

---

**18. Date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner:**

5.5.2017.

**19. Date prévue pour le début du marché:**

1.8.2017.

**20. Délai initial d'exécution des tâches:**

48 mois.

**Critères de sélection et d'attribution**

---

**21. Critères de sélection:**

Les critères de sélection ci-après seront appliqués aux candidats. En cas de candidature présentée par un consortium, lesdits critères seront valables pour l'ensemble de celui-ci, sauf instructions contraires. Ces critères de sélection ne seront pas appliqués aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsque celles-ci sont des sous-traitants.

1) Capacité économique et financière du candidat (appréciée sur la base du point 3 du formulaire de candidature). Si le candidat est un organisme public, des informations équivalentes devront être fournies. La période de référence qui sera prise en considération correspond aux 3 derniers exercices clôturés.

Critères pour les personnes morales et les personnes physiques:

1. Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être supérieur au budget maximal annualisé du marché (à savoir le budget maximal indiqué dans l'avis de marché divisé par la durée initiale du marché exprimée en années, c'est-à-dire 2 500 000 EUR).

2. Le ratio de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) du dernier exercice clôturé doit être au moins égal à 1. En cas de consortium, ce critère doit être rempli par chaque membre.

2) Capacité professionnelle du candidat (appréciée sur la base des points 4 et 5 du formulaire de candidature). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux 5 dernières années précédant la date limite de réception des candidatures.

Critères pour les personnes morales et les personnes physiques:

1. Au moins 15 membres du personnel du candidat doivent actuellement (année 2017) travailler dans des domaines en rapport avec le présent marché.

2. Au moins 5 personnes travaillant actuellement (année 2017) pour le candidat dans des domaines en rapport avec le présent marché doivent être employées à titre permanent.

3) Capacité technique du candidat (appréciée sur la base des points 5 et 6 du formulaire de candidature). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux 5 dernières années précédant la date limite de réception des candidatures.

Critères pour les personnes morales et les personnes physiques:

1. Le candidat doit avoir fourni des services dans le cadre d'au moins 1 marché doté d'un budget minimal équivalent à 80 % de celui du présent marché, mis en œuvre à n'importe quel moment au

cours de la période de référence: 21.4.2012–20.4.2017.

2. Le candidat doit avoir pris part à au moins 2 projets d'intégration régionale, mis en œuvre à tout moment au cours de la période suivante: 21.4.2012–20.4.2017.

3. Le candidat doit avoir mené à bien au minimum 2 projets d'assistance technique en Asie, mis en œuvre à tout moment au cours de la période suivante: 21.4.2012–20.4.2017.

Cela signifie que les projets auxquels se réfère le candidat ont pu être commencés ou finalisés à tout moment durant la période indiquée, mais pas nécessairement qu'ils ont dû être commencés et finalisés durant cette période, ni être mis en œuvre durant la période entière. Les candidats /soumissionnaires sont autorisés à citer des projets terminés au cours de la période de référence (bien que commencés plus tôt) ou des projets qui ne sont pas encore terminés. Dans le premier cas, le projet sera pris en considération dans sa globalité, pour autant que des preuves suffisantes soient fournies à l'appui de sa réalisation (déclaration ou certificat émanant du pouvoir adjudicateur, preuve du paiement final). En cas de projets toujours en cours, seule la partie terminée de manière satisfaisante au cours de la période de référence sera prise en considération. Des preuves documentaires devront être apportées à l'appui de la réalisation de cette partie (similaires à celles fournies pour les projets terminés), en détaillant également la valeur. Si un candidat/soumissionnaire a réalisé le projet en tant que membre d'un consortium, la part qu'il a menée à bien devra être clairement mentionnée dans les preuves documentaires. Celles-ci devront contenir une description de la nature des services fournis, lorsque les critères de sélection concernant la pertinence de l'expérience ont été appliqués.

Une expérience antérieure qui se serait soldée par une rupture de contrat et une résiliation par le pouvoir adjudicateur ne pourra être utilisée comme référence.

Un opérateur économique pourra, le cas échéant et pour un marché particulier, s'appuyer sur les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qu'il entretient avec ces dernières. Il devra alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires à l'exécution du marché en produisant par exemple un engagement des entités en question à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités (société mère de l'opérateur économique, par exemple) doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et doivent remplir les mêmes critères de sélection pertinents que l'opérateur économique. En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique peut uniquement s'appuyer sur les capacités d'autres entités lorsque ces dernières réaliseront les travaux ou les services pour lesquels ces capacités sont requises. En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités sur lesquelles le candidat s'appuie deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Si plus de 8 candidats éligibles satisfont aux critères de sélection ci-dessus, il sera procédé à une réévaluation de leurs points forts et de leurs points faibles afin de déterminer les 8 meilleures candidatures. Lors de la réévaluation, seuls seront pris en compte les critères suivants:

1. le plus grand nombre de projets conformes au critère 21.3)1.

Si, après application du critère supplémentaire 1), il reste toujours plus de 8 candidats éligibles satisfaisant au critère ci-dessus, le critère suivant sera appliqué:

2. la valeur la plus élevée des projets conformes au critère 21.3)1.

## **22. Critères d'attribution:**

Meilleur rapport qualité/prix.

## **Candidature**

---

## **23. Date limite de réception des candidatures:**

21.4.2017 (15:00), heure de Jakarta.

Toute candidature reçue par le pouvoir adjudicateur après cette date limite sera rejetée.

#### **24. Présentation de la candidature et renseignements à fournir:**

Les candidatures devront respecter strictement la présentation et les instructions du formulaire type de candidature, disponible sur l'internet à l'adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=B>

La candidature devra être accompagnée d'une attestation sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection établie à l'aide du modèle disponible à l'adresse internet suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A>

Aucun document complémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pris en considération.

#### **25. Modalités de présentation des candidatures:**

Les candidatures seront rédigées en anglais et parviendront exclusivement au pouvoir adjudicateur sous enveloppe cachetée:

- soit par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante:

Finance and Contracts Section, The Delegation of the European Union to Indonesia and Brunei Darussalam, Intiland Tower, 16th floor, Jl. Jend Sudirman 32, Jakarta 10220, INDONÉSIE.

Dans ce cas, la preuve du respect de la date limite de réception sera établie à l'aide du bordereau de livraison,

- soit par dépôt en main propre (y compris par un service de messagerie) au pouvoir adjudicateur lui-même, contre remise d'un récépissé signé et daté, à l'adresse suivante:

Finance and Contracts Section, The Delegation of the European Union to Indonesia and Brunei Darussalam, Intiland Tower, 16th floor, Jl. Jend Sudirman 32, Jakarta 10220, INDONÉSIE.

Dans ce cas, la preuve du respect de la date limite de réception sera établie à l'aide de l'accusé de réception.

L'intitulé du marché et la référence de la publication (voir point 1 ci-dessus) seront clairement mentionnés sur l'enveloppe contenant la candidature et figureront dans toute correspondance ultérieure adressée au pouvoir adjudicateur.

Les candidatures transmises par un autre moyen seront rejetées.

En présentant leur candidature, les candidats acceptent de recevoir une notification par des moyens électroniques de la suite donnée à la procédure. La notification est réputée avoir été reçue à la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique indiquée dans la candidature.

#### **26. Modification ou retrait de candidatures:**

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature par notification écrite avant la date limite de réception des candidatures. Aucune candidature ne pourra être modifiée après cette date.

Toute notification de modification ou de retrait sera préparée et présentée conformément au point 25.

L'enveloppe extérieure (et l'enveloppe intérieure correspondante, le cas échéant) portera la mention «Alteration» (modification) ou «Withdrawal» (retrait), selon le cas.

#### **27. Langue de travail:**

L'anglais sera utilisé dans toute correspondance relative à la présente procédure de passation et au marché qui en résultera.

#### **28. Date de publication de l'avis de préinformation:**

JO [2015/S 248-450605](#) du 23.12.2015.

#### **29. Base juridique:**

Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11.3.2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le

financement de l'action extérieure et règlement (UE) n° 233/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11.3.2014 instituant un instrument de financement de la coopération au développement pour la période 2014-2020.

**30. Autres informations:**

Les bureaux du pouvoir adjudicateur sont ouverts de 8:00 à 16:30.